Image not found or type unknown

séparation de fait depuis 17 ans vaut-elle divorce

Par **Bourlat**, le **05/03/2011** à **19:12**

Ma femme et moi sommes séparés à l'amiable de fait depuis 17 ans. Se posent actuellement des problèmes financiers. Gardons nous les mêmes droits et devoirs que si nous étions toujours en vie commune ?
Quelles démarches peuvent être envisagées sachant qu'à nos âges (84 ans) un divorce ne semble pas judicieux.
merci de votre réponse

Par **Domil**, le **05/03/2011** à **20:29**

[citation]Gardons nous les mêmes droits et devoirs que si nous étions toujours en vie commune ?[/citation]oui

[citation]Quelles démarches peuvent être envisagées sachant qu'à nos âges (84 ans) un divorce ne semble pas judicieux. [/citation]
pourquoi ?
Quels problèmes avez-vous ?

Par **Bourlat**, le **05/03/2011** à **22:26**

L'argent que je verse à ma femme pour compléter ses ressources passe immédiatement chez ma fille qui dépense sans compter. Elle est actuellement en dépression et la charge de ses enfants revient à ma femme. Dans quelle mesure je dois continuer à débourser ?

Par **Domil**, le **05/03/2011** à **22:36**

Vous êtes redevable d'une part des dépenses du couple en fonction de vos revenus et d'autre part, êtes soumis au devoir de secours.
Vous pouvez arrêter de payer, votre épouse pourra(en supposant que vous avez plus de revenus qu'elle) :
- demander le divorce avec prestation compensatoire qui, vus les ages, prendra surement la

forme d'une rente viagère (mais un capital est aussi possible, vous pourriez, si vous n'avez pas le capital, être forcé de vendre votre logement par exemple)
- agir, en urgence, en référé, pour obtenir une pension alimentaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés